

CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE L'UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

La page Facebook de l'université François-Rabelais de Tours, dénommée ci après **UFRT**, est une page publique. Elle a pour but de développer une communauté autour des actualités de l'université, d'échanges et de discussions ouvert à tous.

Elle est gérée par le pôle digital de la direction de la communication de l'université François-Rabelais de Tours, dénommé ci-après **Administrateur**, qui publie sur la page institutionnelle des informations concernant la communauté universitaire dans les domaines suivants :

- Vie du campus
- Activités étudiantes
- Formation
- Santé
- Recherche
- Culture
- Sport

Usages et bonnes pratiques

Pour rappel, la page Facebook de l'**UFRT** est soumise aux conditions de fonctionnement de Facebook.

Chacun peut y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie.

Les échanges sur la page font l'objet d'une modération a posteriori. Nous souhaitons préserver un certain respect dans les échanges : si les critiques et expressions de désaccord divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas acceptables.

Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, provocateurs ou hors sujet, nuisent aux discussions. Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur.

Cela inclut, de façon non exhaustive :

1. Les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle,
2. Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations,
3. Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement,
4. Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur en France,
5. Toute attaque personnelle à l'égard de femmes et d'hommes politiques,
6. Les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoirs) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants,
7. Toute utilisation du site à des fins publicitaires ou commerciales,
8. La mention de coordonnées personnelles ou de liens hypertextes inappropriés,
9. Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant,
10. Certains excès de proximité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous (trolls),
11. Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges,
12. Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues,
13. Tout message hors sujet.

Les commentaires ne respectant pas ces prescriptions seront supprimés.

Les commentaires et publications des utilisateurs ainsi que des pages suivies sont sous leur seule responsabilité et ne sauraient engager la responsabilité de l'université François-Rabelais de Tours.

Les utilisateurs sont conscients que toute contribution sur la page Facebook de l' **UFRT** est publique donc consultable par tous les autres utilisateurs de la page mais aussi par un public extérieur au réseau social Facebook.

A ce titre, il est important de rappeler l'obligation de discrétion professionnelle d'information au public d'un fonctionnaire : **Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, article 26** ... "*Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, les fonctionnaires ne peuvent être déliés de cette obligation de discrétion professionnelle que par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent.*"

Lexique

- **Utilisateur** : toute personne inscrite sur le réseau social Facebook et pouvant accéder ou publier des contributions sur la page Facebook de l'**UFRT**.
- « **Mur** » : espace de publications et de contributions de la page Facebook.
- **Contributions** : Éléments ou contenus (vidéos, photos, dessins, musique, liens hypertextes...etc) pouvant être publiés sur le « Mur » par les utilisateurs de la page Facebook de l'**UFRT**.

Pour toutes vos questions, contactez l'**administrateur** : web@univ-tours.fr

L'administrateur se réserve le droit de modifier les termes et conditions de la présente charte sans avis préalable.

[1] Approuvée par le CA après avis favorable de la CFVU du et du Comité Technique du